



**Décision CODEP-CLG-2016-034455**  
**du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016**  
**portant nomination à l’Autorité de sûreté nucléaire**  
**de la cheffe de la division de Caen et d’un secrétaire général par intérim**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général adjoint assurant l’intérim des fonctions de directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guillaume BOUYT, chef de la division de Caen, appelé à d’autres fonctions.
- II. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Madame Hélène HÉRON est nommée cheffe de la division de Caen.

## **Article 2**

- I. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Luc CHANIAL, secrétaire général, appelé à d'autres fonctions.
- II. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, Monsieur Jean-Marc GRAS assure, par intérim, les fonctions de secrétaire général.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 août 2016.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET